



## FICHE D'INSCRIPTION SKI

**Nom et prénom du participant :** .....

Date naissance : .....

Niveau de ski atteint lors de la saison précédente : .....

**Nom et prénom du responsable légal :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

N° tél : ..... E-mail (**écrire en majuscules**) : .....

- ✓ **J'autorise** les animateurs ou responsables du FJEP à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident survenant à mon enfant pendant les cours.
- ✓ **Je m'engage** à déposer mon enfant au lieu de rendez-vous et à le reprendre en ce même lieu **OU** à le récupérer à la descente du car s'il était au centre de loisirs le matin.
- ✓ **Je m'engage** à respecter le règlement intérieur de fonctionnement des activités disponible sur le site : <https://fjepvillaz.fr>.
- ✓ **Je déclare** avoir pris connaissance des conditions d'assurance souscrites auprès de Gan Assurance disponibles sur le site : <https://fjepvillaz.fr>.

**Je pourrais accompagner ?** OUI toujours ou presque  OUI, occasionnellement  NON

**Autorisez-vous le FJEP** à prendre des photos de votre enfant lors des différentes activités ou animations et à utiliser son image pour la communication de l'association (presse, Internet, Villaz&Vous) ? **OUI**  **NON**   
Souhaitez-vous faire partie **du groupe What's app** pour être tenu au courant en temps réel des éventuels retards, annulation... ? **OUI**  **NON**

### Tarifs : (à régler en ligne, infos à suivre après la réunion)

1<sup>er</sup> enfant = 220€\* - 2<sup>ème</sup> enfant = 210 €\* - 3<sup>ème</sup> enfant = 200 €\*

\*si votre enfant dispose d'un forfait saison pour le domaine de Manigod, déduire 47€ à ce montant.

Le montant de l'inscription comprend le transport en car, le forfait et les cours avec un moniteur de l'ESF pour les 7 sorties. Le prix est donc fixé en fonction de ces critères et il ne peut donc pas y avoir de séances d'essai. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement sauf en cas d'absence prolongée pour cause de blessure. Dans ce cas-là, l'adhérent ne pourra prétendre à une compensation financière que dans la mesure où il aura prévenu le responsable de l'activité ou le conseil d'administration du FJEP **par écrit**, en précisant les motifs et en joignant des justificatifs (certificat médical...). **Les décisions concernant les dédommagements seront prises par le conseil d'administration du FJEP.** Le remboursement portera sur le nombre de séances non effectuées.

Toutefois, si des sorties devaient être annulées, vous seriez remboursés du nombre de sorties non effectuées.

Pour participer à cette activité, il faut être adhérent au fjep.

Votre enfant est-il déjà adhérent ? **OUI**  **NON**

Si oui, pour quelle activité avez-vous payé son adhésion ? .....

Si non, une fois votre inscription confirmée à l'activité ski, nous vous enverrons un lien pour payer l'adhésion de 10 € en ligne.

**Pour les mineurs, indiquer nom du signataire.....** **Qualité :** .....

**Pour tous :**

**Date :** ...../...../.....

**Signature :**